



## MAIRIE DE HOLTZHEIM

1 Place de la Mairie - 67810 HOLTZHEIM

Tél : 03.88.78.05.84

Courriel : mairie@holtzheim.fr

Site : www.holtzheim.fr

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri   
Commune nature   
Village étoilé   
Culture et langues régionales 

**INSCRIPTION EXPOSANT  
MARCHÉ DE NOËL  
Samedi 26 et Dimanche 27  
Novembre 2022**

### PARTICULIER

### ASSOCIATION

### ENTREPRISE

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Adresse :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

Mail :

N°SIRET :

Produits proposés :

Produits proposés :

Produits proposés :

### Montant de l'emplacement 3X3 mètres :

- Tonnelle fournie par l'exposant 35,00 euros.
- Chalet : 50,00 euros (réservé en priorité aux associations de la commune)

En raison du nombre limité de chalets à notre disposition, nous nous réservons le droit de vous attribuer un emplacement tonnelle si tous les chalets sont déjà occupés.

### Horaires :

- De 16H à 22H le samedi 26 Novembre 2022
- De 11H à 18H le dimanche 27 Novembre 2022

Afin d'étudier votre candidature, merci de nous retourner à  
MAIRIE DE HOLTZHEIM, 1 place de la mairie, 67810 HOLTZHEIM  
Avant **le 3 Octobre 2022** :

- **Fiche d'inscription complétée**
- **Convention signée**
- **Une attestation d'assurance en cours de validité.**
- **Des photos des créations / articles vendus**

**Si vous reversez votre bénéfice à une association caritative, merci de nous fournir un justificatif de ce versement à l'issue du marché, dans un délai d'un mois.**

**Nous vous ferons un retour dans les plus brefs délais afin de vous confirmer ou non votre participation.**

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre participation à notre marché de Noël et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Dany KUNTZ  
Adjoint au Maire

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les conditions de participation vous sont rappelées dans la convention ci-jointe.

Il y aura lieu d'apporter votre matériel, de l'installer et de le gérer.

Une prise de courant sera mise à disposition.

Il vous faudra fournir rallonges et triplettes prise terre.

L'utilisation de lampe halogène ou radiateur est strictement interdite.

Chaque participant devra restituer son emplacement en l'état nettoyé.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, néanmoins un gardiennage sera assuré durant la nuit du samedi au dimanche.

La communication du marché de Noël sera faite par voie de presse, flyers, banderoles, affiches et réseaux sociaux.